



## Association Avallon-Morvan Pour la pêche

### Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 novembre 2021 pour l'année 2021. Hotel Gouvenain , Avallon .

**Ouverture de la séance à 9h30** . Mr Lulic, Président de l'AAMP, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les sociétaires de leur présence.

**Rapport moral de Mr le Président de l'AAMP pour l'exercice 2021.** Voir document ci-joint pour le détail .

**Cartes de pêche :** Mr Lulic exprime les craintes de l'AAMP à l'encontre du projet de la Fédération de l'Yonne d'inverser la part du prix d'une carte reversée aux AAPPMA ( 23 euros) et celle de la Fédération ( 20 euros). Cette mesure priverait les AAPPMA de moyen financiers conséquents alors qu'une association comme la notre s'efforce d'avoir une gestion du budget des plus rigoureuses .

**Bilan 1<sup>ère</sup> catégorie :** voir rapport moral pour le détail

Un adhérent prend la parole pour signaler que de nombreux arbres sont tombés cette année et entravent des cours d'eau ( le Cousin en particulier ) et s'étonne que le GEMAPI n'intervienne pas .

**Bilan 2<sup>ème</sup> catégorie :** voir rapport moral pour le détail .

**Etang de Marrault :** Plusieurs adhérents prennent la parole et signalent que la mise à l'eau n'est pas toujours très pratique , la rive droite n'est pas toujours très accessible du fait de la végétation et que l'on déplore malheureusement des incivilités ( déport d'ordure ) . Mr Lulic prend note de cela et répond que ces points seront évoqués lors d'une prochaine réunion du C.A

**Rapport financier des comptes 2018, présentation du projet de budget 2021:** ( Voir document joint )

Sur ce point Mr Lulic cède la parole à Mr Fouilloux, trésorier de l'association, qu'il félicite pour la qualité et la rigueur de son travail. Mr Fouilloux présente le budget de l'année 2021 en expliquant que ce budget a été arrêté début octobre et non pas en fin d'année civile, comme d'accoutumé, compte tenu de la date de cette A.G . Le budget prévisionnel de l'année 2022 est à son tour présenté et commenté à l'assemblée .

#### **Approbations et votes :**

Vu l'article VII des statuts de notre association ( les décisions de l'assemblée générale sont approuvées à la majorité des membres actifs présents ) :

- Le rapport moral pour l'année 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents .
- Le rapport financier 2021 et le budget prévisionnel 2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents .

#### **Questions diverses**

Un sociétaire suggère de faire des alevinages en brochets au lac du Crescent pour soutenir une reproduction naturelle aléatoire . Mr Lulic répond que cette idée a en effet été débattue par le C.A de l'AAMP mais n'a pas été retenue pour cette année mais que cette décision n'est pas définitive et peut être réexaminée l'année prochaine.

Un second sociétaire demande s'il subsiste une population d'ombres communs sur la Cure suite aux alevinages effectués plusieurs années de suites . Mr Lulic lui répond que les récentes pêches électriques d'inventaire n'ont pas révélé la présence d'ombres ,confirmant ainsi l'échec de cet essai d'implantation .

**Election des membres du conseil d'administration de l'AAMP pour la période 2022-2026.**

Mr Lulic rappelle que ces élections auraient du avoir lieu en 2020 mais ont été repoussées en 2021 du fait de la crise sanitaire . Dans le C.A actuel deux démissions ont eu lieu cette année , l'ensemble des 11 membres du C.A actuel se représente . Se présentent en outre quatre nouveaux candidats : messieurs Servais Bernard, Fontaine Jean Michel, Duaux Benoît, Coursier Jacques . Il est alors procédé au vote , les 15 candidats qui se présentent sont élus à l'unanimité des sociétaires présents .

Puis l'assemblée présente désigne les deux membres de la commission de contrôle aux comptes : Mme Patricia Morlaes, Mr Eric Pichon.

Le C.A nouvellement élu procède ensuite à l'élection du nouveau bureau de l'AAMP, sont désignés : Mr Daniel Lulic président , Mr Jean Pierre Pasquier vice président , Mr Pierre Fouilloux trésorier, Mr William Pezet secrétaire. Messieurs Pezet et Lulic sont en outre désignés comme délégués de l'AAMP pour l'élection du futur C.A de la Fédération départementale, enfin Mr Lulic est désigné comme représentant de l'AAMP à la fédération de l'Yonne .

Mr le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 12h .

*Le Président :*  
*Daniel Lulic*

*Le secrétaire :*  
*William Pezet*